

**Extrait N° 7 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 8 juin 2012

L'an deux mil douze, le 8 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **31 mai 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMI Michel - M. GRONDIN Jacki

Procurations : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. ESCHYLE Gilles - **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. SERMANDE Jean-Pierre - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. RIVIERE Raphaël** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. RIVIERE Raphaël est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 7/ **Budget eau potable
- **Affectation de résultat****

L'exécution budgétaire de l'exercice 2011 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + **954 462,19 €**
- en section d'investissement : un déficit de clôture de : - **663 058,77 €**

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de : **883 487,77 €**

L'instruction M49 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il est proposé au Conseil l'affectation suivante :

=> **883 487,77 €** à porter lors du vote du BS à la section d'investissement –Article 1068 – Excédent capitalisé.

=> **70 974,42 €** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002 – Excédent reporté.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (6 abstentions : M. GRONDIN Jacki - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. Eric FERRERE - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande par procuration), décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2011 du budget de l'eau potable, tel qu'arrêté ci-dessus.**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,